

Saint-Damien

La paroisse de Saint-Damien est localisée au nord-est de la grande région montréalaise et à une cinquantaine de kilomètres de Joliette (Municipalité de Saint-Damien, 2018). Elle est aussi voisine de la MRC de D’Autray. Saint-Damien occupe une place importante et stratégique en tant que porte d’entrée pour l’est de la Matawinie. Sa population est aussi en croissance, alors que la variation projetée pour 2020-2041 est de +16,2 % selon l’ISQ (2021).

Hors du périmètre d’urbanisation

Les ZFPD retrouvées à l’extérieur du périmètre d’urbanisation totalisent une superficie d’environ 190 ha, alors que les milieux humides de priorité 1, 2 ou 3 compris dans ces zones recouvrent 9 % (18 ha) de la superficie totale (carte 4.9). L’objectif de conservation de 99,5 % des milieux humides et hydriques à l’extérieur du périmètre d’urbanisation implique théoriquement une perte potentielle de 0,1 ha de milieux humides.

Périmètre d’urbanisation

Pour réaliser l’analyse des scénarios alternatifs dans le périmètre d’urbanisation de Saint-Damien, les éléments quantitatifs, tels que les superficies disponibles, les superficies humides et autres, sont regroupés au tableau 4.9 ci-dessous. D’autres éléments, plus qualitatifs, sont aussi décrits, comme les projets de développement à venir et les services écologiques rendus par les milieux humides d’intérêt.

Les principales fonctions commerciales, résidentielles et publiques se concentrent dans le périmètre d’urbanisation de Saint-Damien. Dans les dernières années, il s’est relativement peu développé comparativement à la villégiature, avec seulement trois nouvelles constructions entre 2013 et 2016 (Municipalité de Saint-Damien, 2018). D’ailleurs, selon les réponses au sondage de la municipalité de Saint-Damien, la plupart des ZFPD identifiées sont visées pour du développement résidentiel ou commercial. À l’ouest du PU, là où les milieux humides se trouvent, le développement résidentiel est prévu. La tourbière ouverte pourrait d’ailleurs entrer en conflit avec ce développement, bien qu’une partie de celle-ci soit protégée par la bande riveraine. Il n’y a pas suffisamment d’espace dans le périmètre d’urbanisation pour envisager le déplacement des projets anticipés vers des zones terrestres.

Aussi, trois milieux humides sont présents dans les ZFPD du PU de Saint-Damien (carte 4.9). Il s’agit de deux marécages arborescents longilignes et situés en rive d’un cours d’eau. Ces marécages ont une priorité de conservation de premier ordre puisqu’ils contribuent à réduire l’intensité des inondations. L’autre milieu humide est une tourbière ouverte, aussi située en rive d’un cours d’eau. Cette tourbière a aussi obtenu une priorité 1 de conservation, compte tenu de sa proximité avec une zone d’inondation. Leur localisation en rive d’un cours d’eau leur procure une certaine protection intrinsèque, compte tenu de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, qui stipule qu’une bande riveraine de 10 ou 15 m doit être respectée.

Le périmètre d’urbanisation de Saint-Damien se situe dans l’UGA16, dont les enjeux principaux identifiés lors de la 3^e étape du PRMHH sont : la qualité de l’eau, la libre circulation du poisson, la régularisation du niveau de l’eau (zones inondables) et la quantité d’eau disponible à la prise d’eau et dans la nappe souterraine.

Tableau 4.9 Choix de conservation dans les zones à fort potentiel de développement dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Damien

MHH dans les zones à fort potentiel de développement	
Superficie brute des zones à fort potentiel de développement (ha)	21
Nombre de milieux humides dans ces zones	3
Superficie des milieux humides dans ces zones (ha)	2,6
Proportion de milieux humides dans ces zones (%)	12
Superficie maximale nette disponible au développement sans les contraintes naturelles (milieux humides ; ha)	8
Résultat de la séquence éviter-minimiser	
Nombre de milieux humides visés par l'évitement	2
Nombre de milieux humides visés par la minimisation des impacts	0
Nombre de milieux humides visés pour du développement	1



Limite du périmètre urbain

Limite municipale

Zone à fort potentiel de développement

MILIEUX HYDRIQUES

Plan d'eau

Cours d'eau

Zone inondable

MILIEUX HUMIDES

PRIORITÉS DE CONSERVATION

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

CHOIX DE CONSERVATION

Conservation

Minimisation

Restauration

Perte anticipée

À noter que les milieux humides affichés sont estimés selon une photointerprétation, ainsi que selon la topographie du terrain (LIDAR). Une validation sur le terrain de la présence de ces milieux humides est essentielle avant tout projet de développement.

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES

D

Conservation de la diversité biologique

B

Brise-vent naturel et écran solaire

F

Filtre contre la pollution

P

Qualité du paysage

N

Régulation du niveau de l'eau

E

Rempart contre l'érosion

S

Rétention des sédiments

C

Séquestration du carbone

AUTRE CONTRAINTES NATURELLES

Pente forte de plus de 30%

MRC Matawinie

ENTREPRENANTE DE NATURE!

Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Matawinie

Choix de conservation des MHH dans les zones
à fort potentiel de développement du périmètre
d'urbanisation de Saint-Damien

Sources :
Photographie aérienne : © Gouvernement du Québec, MERN Québec
MRC de Matawinie, 2021

Projet : 20-1507
Fichier : 20-1507_C4-9_dd_SaintDamien_engagement_2022-04-08.mxd

0 50 100 m

Projection MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

DDM

Avril 2022

Carte 4.9